



# Taxe d'apprentissage 2012



## Quelles parts attribuer à Santély's ?

Avec son Institut de Formation en Soins Infirmiers et son Centre de Formation par Apprentissage pour infirmiers, le département formation de Santély's est habilité à recevoir les deux catégories de versements :

- le **HORS QUOTA**, pour les formations initiales au titre de la catégorie B (niveau III et II : niveau Bac+2 à Bac+4)
- le **QUOTA**, pour les formations en apprentissage par notre CFA partenaires (ADAMSS).

Dans la mesure où vous nous versez la taxe provenant de la catégorie B, vous pouvez aussi nous faire bénéficier de celle de la catégorie C ou A.

## Comment attribuer votre taxe à Santély's ?

Remplissez votre formulaire « TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 sur salaires 2011 » en cochant et entourant les cases correspondantes à votre choix. 3 possibilités :

7- AFFECTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT						
Indiquer des croix, des sommes ou des pourcentages						
Nom école	Adresse	Zone réservée	Quota	Si cumul, entourer : Cat A + Cat B Cat B + Cat C ou Cat B + Cat C		
				Cat. A	Cat. B	Cat. C
SANTÉLYS	Parc Eurasanté 351 Rue Ambroise Paré 59120 LOOS				X	
CFA-ADAMSS 59/62	c/o IRTS LOOS Rue Ambroise Paré B.P. 71 - 59373 LOOS CEDEX		X			
ou						
SANTÉLYS	Parc Eurasanté 351 Rue Ambroise Paré 59120 LOOS				X	
CFA-ADAMSS 59/62	c/o IRTS LOOS Rue Ambroise Paré B.P. 71 - 59373 LOOS CEDEX		X			
ou						
SANTÉLYS	Parc Eurasanté 351 Rue Ambroise Paré 59120 LOOS				X	
CFA-ADAMSS 59/62	c/o IRTS LOOS Rue Ambroise Paré B.P. 71 - 59373 LOOS CEDEX		X			

## Votre contact pour tout renseignement ou toute question :

Stéphanie Wavelet, Chargée de Missions - Tél. 03 20 96 68 58  
SANTÉLYS - Parc Eurasanté - 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Investissez votre taxe d'apprentissage et devenez partenaire de Santély's

Chaque année, plus de 600 étudiants et élèves choisissent Santélyls pour se former aux métiers de la santé. Reconnue organisme agréé de formation professionnelle, Santélyls propose diverses formations comme :

- la formation en soins infirmiers
- la formation d'aides-soignants
- la préparation aux concours sociaux et paramédicaux...

Santélyls assure également depuis plus de 10 ans la formation continue des professionnels de santé.

Devenir partenaire de Santélyls, c'est soutenir les professionnels d'aujourd'hui et de demain dans le domaine de la santé.  
Les sommes collectées sont intégralement ré-investies dans la formation et l'apprentissage.

### Merci pour 2011!

Vos précédents versements ont contribué à la création de ressources aujourd'hui utilisées par les étudiants et élèves de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ainsi que par les professionnels de la santé et de la formation :

- Rénovation des salles de travaux pratiques
- Poursuite de la mise en œuvre de la réforme des études infirmières :
  - actualisation du fonds documentaire
  - acquisition de matériels pour les salles de travaux pratiques
- Déploiement du logiciel « métier » de gestion administrative et pédagogique
- Renouvellement du matériel informatique et audiovisuel dans le cadre des actions pédagogiques.

**Soutenez les actions de Santélyls  
en faveur de la formation  
des professionnels de santé.**



### Cette année nous avons encore plus besoin de vous !

Votre versement de la taxe d'apprentissage à Santélyls contribuera au développement de projets en faveur de la formation des professionnels de santé et de l'évolution de leurs métiers :

- Poursuite du renouvellement du matériel informatique et audiovisuel dans le cadre des actions pédagogiques
- Déploiement du logiciel « métier » de gestion administrative et pédagogique :
  - portail des étudiants accessible à domicile
  - inscription en ligne
- Renouvellement du mobilier

N'attendez pas : vous avez jusqu'au **29 février 2012** pour verser votre taxe d'apprentissage !

**N'oubliez pas : chaque année, plus de  
600 étudiants et élèves bénéficient  
directement de votre soutien.**

